

CITE SCOLAIRE CARRIAT
Lycée Général et Technologique
1 rue de Crouy BP 60 309
01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 32 18 48
www.lycee-carriat.com

EXAMEN MEDICAL OBLIGATOIRE
SECTION SPORTIVE RUGBY

Madame, Monsieur,

Un examen médical conditionne l'admission en Section Sportive Scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du RUGBY dans le cadre de la Section CARRIAT (circulaire n° 2003-062 du 24/04/2003).

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué obligatoirement **par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.**

Le médecin du sport devra remplir une fiche médicale qui regroupe les différents critères de l'examen et établir un certificat de non contre-indication à la pratique du rugby. (Utiliser le modèle joint)
Attention : Ce document est spécifique aux sections sportives et n'est pas le certificat fédéral utilisé par les clubs.

Pour ne pas engendrer des frais trop importants et multiplier le nombre d'examens médicaux, vous pourrez le réaliser en même temps que la visite nécessaire pour obtenir la licence de club.

IMPORTANT: Ne pas renvoyer votre dossier médical par courrier ou par mail

Pour éviter tout risque de perte, les documents demandés devront m'être remis en mains propres le jour de la réunion de rentrée de la Section Rugby (réservée aux élèves) qui aura lieu au lycée CARRIAT début septembre 2021.

RAPPEL

Cet examen est obligatoire.

Tout certificat établi par un médecin généraliste ne sera pas accepté.

Un électrocardiogramme est exigé la première année de Section.

Olivier GOIFFON
Responsable de la Section Rugby